

Le 16 juillet 2025

ARRETE N° 2025/208

*Objet : portant autorisation d'inhumation dans le cimetière communal
N° d'ordre 2025/16*

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2223-3 et R2213-31,

Vu la demande d'inhumation en date du 12 juillet 2025 présentée par l'entreprise PFG sise 53 rue Lothaire 57000 Metz, tendant à obtenir l'autorisation d'inhumer monsieur Marcel, Frédéric, Antoine QUINTERNO dans le cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin,

Vu l'acte de décès en date du 15 juillet 2025 établi par la commune de Metz (Moselle),

A R R E T E

Article 1^{er} :

Il est accordé l'autorisation d'inhumation dans la partie nouvelle du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin concession n° 326 - carré 8 emplacement n° 392,

de monsieur Marcel, Frédéric, Antoine QUINTERNO
né le 14 janvier 1939 à Cannes (Alpes-Maritimes),
domicilié à Metz (Moselle), 2 rue de Vieilleville,
décédé le 11 juillet 2025 à Metz (Moselle).

Article 2 :

La présente autorisation d'inhumation est délivrée sous réserve de la justification des autorisations de mise en bière et de fermeture du cercueil prévues aux articles R 2213-15 et R 2213-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'observation des prescriptions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Joël LE BOLU

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication sur le site internet de la collectivité le :

17 JUL. 2025



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr